

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

## SEANCE DU 26 JANVIER 2026

**Objet :** Renouvellement de la convention avec l'Education nationale pour les interventions scolaires climat-air-énergie dans le cadre du PCAET

**N° : 008/2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier à quatorze heures et trente minutes, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du dix-sept janvier 2026, s'est réuni dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles, sous la Présidence de Monsieur Michel GROS, Président.

Il examine le point n°9 de l'ordre du jour, visé en objet.

Nombre de membres du Comité Syndical	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	: 15 représentant 15 voix

**DELEGUES DES EPCI :**

**PRESENTS AYANT PRIS PART AU VOTE:**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

E. AUDIBERT – R. DEBRAY – G. FERRANTE – J. GIULIANO – M. GROS – O. HOFFMANN – J. PAUL – F. PERO – N. RULLAN – P. TONARELLI

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :**

B. DE BOISGELIN – C. GHINAMO – L. MEAUME – H. PHILIBERT – Y. SOUQUE

**TITULAIRES ABSENTS/EXCUSES :**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

O. BARTHELEMY – D. BREMOND – G. BRINGANT – D. CLERCX – A. DECANIS  
G. FABRE – J-C. FELIX – C. LASSOUTANIE – A. RAVANELLO – J-P. VERAN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :**

N. BREMOND – E. HUGOU – D. VAUZELLE – C. VENTURINO GABELLE

Le Plan Climat Air Energie Territorial approuvé début 2023 prévoit que le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon mette en œuvre l'action suivante : « Définir et mettre en œuvre un programme global de sensibilisation des publics scolaires et de la petite enfance. »

Pour cela, par délibération en date du 9 juin 2022, une première convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Var visant à définir les modalités du partenariat entre la DSDEN du Var et le SMPVV a été approuvée pour une année, reconductible trois fois tacitement.

Dans ce cadre, le syndicat mixte a financé et coordonné les interventions dans les classes, qui ont bénéficié sur ces 4 années scolaires à plus de 1 500 élèves sur 17 communes du territoire, à raison de :

- 2022-2023 : 9 classes
- 2023-2024 : 17 classes
- 2024-2025 : 20 classes
- 2025-2026 (en cours) : 17 classes

La convention prenant fin en 2026, il est nécessaire d'en établir une nouvelle pour poursuivre cette action à la rentrée prochaine.

D'un commun accord avec la DSDEN du Var, les termes seront quasiment identiques à la première convention, ses caractéristiques étant les suivantes (Cf PJ) :

Périmètre de la convention : périmètre du syndicat mixte Provence Verte Verdon

Elèves concernés : élèves du cycle 3 élémentaire

Calendrier annuel :

- Communication de l'appel à projet aux écoles (par l'intermédiaire des IEN) : mois de mai,
- Dépôt des fiches de préinscription par les enseignants intéressés : jusqu'au mois de septembre,
- Sélection des candidatures par le comité de pilotage : fin du mois de septembre,
- Formation des enseignants et rencontre avec les intervenants : mois d'octobre ou novembre,
- Réalisation et suivi du projet : en cours d'année scolaire,
- Restitutions (en fin d'action ou/et lors d'une opération événementielle).

Objectifs pédagogiques des accompagnements :

- Appréhender les notions de climat, de changement climatique, d'énergies renouvelables,
- Comprendre les liens entre énergies et changement climatique / pollution de l'air,
- Identifier les origines du changement climatique et de la pollution de l'air et les solutions pour limiter ces impacts des activités humaines,
- Appréhender les impacts des changements à venir et les solutions pour s'y adapter.

Thématiques proposées :

- Le climat, les gaz à effet de serre et le changement climatique,
- L'énergie, la réduction des consommations d'énergie et les énergies renouvelables,
- L'adaptation au changement climatique et la gestion des risques.

Rôle du SMPVV :

Le SMPVV s'engage à présenter des accompagnants de qualité pour mettre en œuvre les prestations suivantes :

- Animation de la réunion de lancement des activités pédagogiques en début d'année scolaire,

- Préparation et mise en œuvre des animations dans les classes, y compris la concertation avec les enseignants concernés tout au long de l'année scolaire,
- Rédaction d'un dossier de restitution final.

Rôle des IEN :

Interlocuteurs du SMPVV, il leur reviendra de valider les actions et de relayer les informations auprès des directeurs d'école concernés.

Rôle des enseignants :

Le bon déroulement des activités pédagogiques conduites dans le cadre de cette convention incombe aux enseignants sous couvert du directeur d'école ou du chef d'établissement.

Durée de la convention : une année à compter de sa date de notification, reconductible trois fois tacitement.

Cette convention ne fait pas l'objet d'échanges financiers.

2026 sera également l'occasion de réfléchir à une évolution de cette convention afin de pouvoir élargir ces interventions aux autres classes de primaire ainsi qu'aux collèges et lycées.

**LE COMITE SYNDICAL**

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat ci-jointe avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Var pour la mise en œuvre d'actions d'éducation aux sujets climat-air-énergie dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial.

Le Président du Syndicat Mixte

  
Michel GROS